

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 juillet 2015
(convocation du 3 juillet 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique
M. AOUIZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Ligne ferroviaire fret du bec d'Ambès : participation de Bordeaux Métropole au financement des études préalables aux travaux de rénovation - Convention - Autorisation

Madame MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

D'une longueur de 15 km, la ligne ferroviaire du bec d'Ambès est exclusivement dédiée au transport de marchandises. Le trafic en est estimé à 250 trains par an, soit 5700 à 6000 wagons chargés. Compte tenu de l'activité de la zone industrielle d'Ambès, les marchandises transportées sont uniquement des matières dangereuses, dont le transport par la route serait problématique. Un wagon représente un trafic équivalent à 2,5 camions, soit un trafic évité d'environ 15000 camions par an.

Les wagons empruntant la ligne transitent pour la plupart par la plateforme d'Hourcade, à partir de laquelle ils sont dispatchés vers leur destination finale.

Une régénération nécessaire

La ligne est aujourd'hui en très mauvais état, obligeant à de fréquentes interruptions totales du trafic extrêmement préjudiciables à l'activité industrielle (la dernière en date, d'une dizaine de jours, début février 2015).

SNCF Réseau (ex-RFF / Réseau Ferré de France) invoque différentes raisons à ce mauvais état :

- d'une part, un vieillissement « normal » de la ligne, construite il y a 90 ans ;
- d'autre part, la tempête de 1999, qui a généré d'importants désordres hydrauliques sur le territoire de la presqu'île d'Ambès, conduisant à déstabiliser le soubassement de la plateforme.

SNCF Réseau indique que les opérations habituelles de maintenance, autour de fermetures sur de courtes durées, ne permettent plus de faire face à la situation. SNCF Réseau propose donc, soit de procéder à la fermeture définitive de la ligne, soit d'investir dans sa régénération.

L'hypothèse d'une fermeture étant inenvisageable au regard de ses conséquences sur l'économie de la presqu'île d'Ambès, et donc de la Métropole, l'Etat a demandé à SNCF Réseau de travailler sur des scénarios de régénération.

Modalités de la régénération

En partenariat avec les industriels, les services de l'Etat et les collectivités (Région Aquitaine et Bordeaux Métropole), différents scénarios envisagés par SNCF Réseau ont été étudiés. Le meilleur compromis a été recherché entre :

- faisabilité technique ;
- soutenabilité financière ;
- impact sur l'activité industrielle au regard de la période et de la durée de fermeture de la ligne.

A l'issue de plusieurs réunions, le scénario retenu a les caractéristiques suivantes :

- régénération de la voie sur l'ensemble du tracé (rails + traverses) ;
- curage et remise en état de l'ensemble des fossés de drainage de la voie ;
- réalisation d'inclusions rigides en béton sur différents tronçons d'une longueur totale de 3 km permettant de stabiliser la plateforme là où c'est nécessaire ;
- fermeture complète de 5 mois maximum de mars à juillet 2016 ;
- coût estimatif de 18,9 M€ hors taxes.

Plan de financement

L'inscription de cette opération au Contrat de Plan Etat – Région 2015/2020 est prévue, avec les contributions suivantes, pour un total de 14 M€ :

- Etat : 6 M€
- Région Aquitaine : 6 M€
- Bordeaux Métropole : 2 M€

Un dossier est également en cours de constitution pour solliciter une subvention européenne. Enfin, le bouclage du plan de financement se fera par mobilisation de crédits de SNCF Réseau, pour un montant qui reste à déterminer et qui tiendra compte du coût estimatif des travaux à l'issue de la phase études.

Etudes d'avant-projet / projet

Afin de respecter le calendrier prévisionnel des travaux, avec fermeture complète de la ligne au printemps 2016, SNCF Réseau souhaite lancer très rapidement les études préalables, dites « études d'avant-projet/projet », pour un coût total estimé à 600 k€ hors taxes (euros courants), compris dans le coût total évoqué ci-dessus.

SNCF Réseau sollicite pour ce faire la Région Aquitaine et Bordeaux Métropole pour participer au financement de ces études à hauteur de 200 k€ chacune. Cette contribution viendra en déduction de la participation ultérieure de la Région et de la Métropole aux travaux.

Devenir de la ligne

Le Grand port maritime de Bordeaux a indiqué, en accord avec l'Etat, étudier la possibilité de reprendre en gestion la ligne ferroviaire d'Ambès, une fois les travaux réalisés. Une société ad hoc, à capitaux publics, serait créée pour cela.

L'intérêt de ce transfert, qui conduirait à sortir la ligne du réseau ferré national, serait de construire un modèle économique permettant de pérenniser son fonctionnement, en associant les industriels à sa gestion et en répercutant de façon plus transparente les coûts de maintenance sur les utilisateurs de la ligne.

Ce projet de transfert permettrait également de justifier une participation élevée de SNCF Réseau aux travaux de régénération, dans la perspective que SNCF Réseau n'ait plus à assumer les coûts de maintenance de l'infrastructure, qu'elle considère aujourd'hui comme structurellement déficitaire.

Etude d'un nouveau tracé

Une étude préalable d'aménagement de la zone de Sabarèges, réalisée en 2009 par la Communauté urbaine de Bordeaux, avait mis en évidence la possibilité de créer un nouveau tracé pour la partie de la voie ferrée traversant la commune d'Ambarès-et-Lagrave. Ce tracé permettrait de desservir la future zone économique de Sabarèges et d'offrir une alternative à la situation actuelle, qui voit transiter des wagons de matières dangereuses en traversée de quartiers d'habitation.

L'étude et la réalisation de ce nouveau tronçon ne sont pas compatibles avec le caractère urgent des travaux de rénovation de la voie, prévus au 1^{er} semestre 2016. Toutefois, Bordeaux Métropole appuie la demande de la commune d'Ambarès-et-Lagrave qu'une étude de faisabilité technique et financière de ce nouveau tronçon soit lancée par SNCF Réseau et le Grand port maritime de Bordeaux en parallèle des travaux de rénovation au 1^{er} semestre 2016.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2, donnant compétence à la Métropole en matière de « création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,

VU la demande de subvention de SNCF Réseau en date du 8 avril 2015,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la ligne ferroviaire du bec d'Ambès, dédiée exclusivement au trafic fret, est indispensable au bon fonctionnement économique de la zone industriello-portuaire d'Ambès,

CONSIDERANT QUE la ligne ferroviaire du bec d'Ambès permet le transport de matières dangereuses, produites sur la zone industriello-portuaire d'Ambès, et pour lesquelles un transport alternatif par la route ne peut être envisagé,

CONSIDERANT QUE le niveau de vétusté de la ligne ferroviaire du bec d'Ambès se traduit par des arrêts récurrents et prolongés de la circulation, pour travaux de maintenance,

CONSIDERANT QUE SNCF Réseau souhaite entreprendre des travaux de rénovation complète de la voie, afin de garantir dans la durée des conditions de circulation satisfaisantes pour les industriels utilisateurs,

CONSIDERANT QUE la participation de Bordeaux Métropole au financement de ces travaux se justifie au regard des retombées économiques attendues en terme de développement de l'activité de la zone industrialo-portuaire d'Ambès,

CONSIDERANT QUE des études d'avant-projet/projet, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, sont un préalable indispensable à la réalisation de ces travaux, prévus en 2016,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la participation financière de Bordeaux Métropole aux études d'avant-projet/projet de remise en état de la ligne capillaire fret dite « du bec d'Ambès ». Le coût total de l'étude est estimé à 600 000 € courants HT. Le taux de participation de Bordeaux Métropole s'élève à 33,3333 % des dépenses réellement acquittées par SNCF Réseau, sans toutefois que cette participation puisse dépasser 200 000 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée entre Bordeaux Métropole, la Région Aquitaine et SNCF Réseau relative au financement des études d'avant-projet/projet de remise en état de la ligne capillaire fret dite « du bec d'Ambès ».

Article 3 : la participation attendue de Bordeaux Métropole, d'un montant total de 200 000 €, sera ouverte au budget principal de l'exercice 2015 sur la ligne budgétaire chapitre 204, article 204183, fonction 824.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 23 JUILLET 2015

Mme. CLAUDE MELLIER